

rapport du président du jury

Concours et examens



Filière technique

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2022

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics d'Ille et Vilaine.

I – Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 24 août au 7 octobre 2021
Période de pré-inscription en ligne	Du 24 août au 29 septembre 2021
Date limite de validation de l'inscription	7 octobre 2021
Epreuve écrite d'admissibilité	20 janvier 2022
Réunion de jury	10 mars 2022
Epreuves pratiques d'admission	Entre le 9 avril 2022 et le 21 juin 2022
Réunion de jury d'admission	30 juin 2022

B - Inscriptions

307 candidats se sont préinscrits à cet examen professionnel entre le 24 août au 29 septembre 2021.

Sur les 250 candidats ayant validé leur inscription pendant la période d'inscription, 24 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas l'une des conditions requises pour se présenter à cet examen et 12 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 214 candidats ont été admis à concourir et convoqués à leur épreuve écrite d'admission, répartis comme suit selon les spécialités et les options :

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne



SPECIALITES	CONVOQUÉS
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	48
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1
Peintre, poseur de revêtements muraux	1
Ouvrier en VRD	7
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1
Maçon, ouvrier du béton	2
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	3
Menuisier	1
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	18
Dessinateur	1
Charpentier	1
Agent d'exploitation de la voirie publique	10
Métallier soudeur	1
Espaces naturels, espaces verts	47
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	46
Productions de plantes : pépinières et plantes à massifs) ; Floriculture	1
Mécanique, électromécanique	9
Electrotechnicien, électromécanicien	1
Installation et maintenance des équipements électriques	8
Restauration	16
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	12
Cuisinier	4
Environnement, hygiène	49
Entretien des piscines	2
Agent d'assainissement	2
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	35
Propreté urbaine, collecte des déchets	10
Logistique et sécurité	12
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	7
Maintenance bureautique	2
Magasinier	3
Communication, spectacle	2
Conducteur de machines d'impression	1

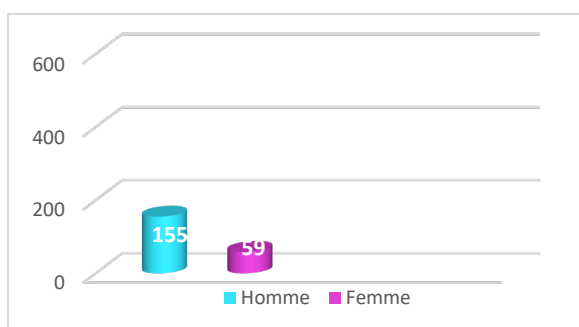
Agent polyvalent du spectacle	1
Conduite de véhicule	31
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	16
Conduite d'engins de travaux publics	1
Conduite de véhicules poids lourds	12
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	2
TOTAL	214

II – Candidats admis à concourir

A - Origine géographique

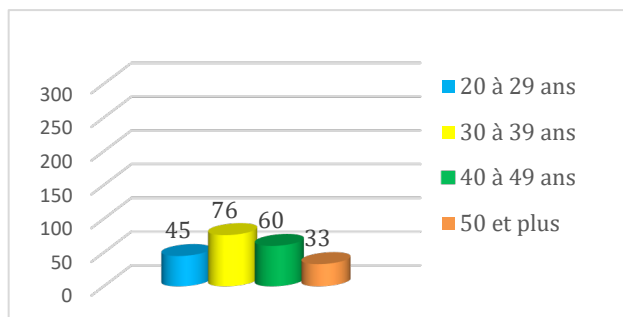
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE DE CONVOQUÉS	
	Effectifs	Total
Ille et Vilaine	118	118 Soit 55.14 % des convoqués domiciliés en Ille et Vilaine
Côtes d'Armor	2	96 Soit 44.86 % des convoqués domiciliés Hors Ille et Vilaine
Finistère	6	
Morbihan	7	
Hors Bretagne	81	

B - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la grande majorité des candidats convoqués (72.43 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 39 ans.

III – Epreuve écrite d'admission

A – Déroulement

L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 20 janvier 2022 à la salle Le Triptik à Acigné et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour 1 candidat bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé par un médecin agréé. Sur les 214 candidats convoqués, **176 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 17.76 %.

SPECIALITES	Candidats convoqués	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	48	41	14.58 %
Espaces naturels, espaces verts	47	42	10.64 %
Mécanique, électromécanique	9	8	11.11 %
Restauration	16	13	18.75 %
Environnement, hygiène	49	38	22.45 %
Communication, spectacle	2	1	50 %
Logistique et sécurité	12	9	25 %
Conduite de véhicule	31	24	22.58 %
TOTAL	214	176	17.76 %

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets propres à chaque spécialité sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. »

Durée : 1 heure 30 ; coefficient 2

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	41	9,42	15.00	2.00	2
Espaces naturels, espaces verts	42	9,44	15.75	3.75	4
Mécanique, électromécanique	8	8,06	13.00	5.50	0
Restauration	13	11,25	15.00	6.75	0
Environnement, hygiène	38	6,94	14.25	1.00	10
Communication, spectacle	1	11,00	11.00		0
Logistique et sécurité	9	8,86	11.25	6.00	0
Conduite de véhicule	24	8,81	14.00	2.00	4
TOTAL	176	8.86	15.75	1.00	20

20 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 11.36 % des copies.

C - Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique d'admission

Le décret n ° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation de cet examen stipule en son article 2-1° que : « sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Ainsi, au vu des 20 notes éliminatoires, 156 candidats ont été autorisés à se présenter à l'épreuve pratique d'admission selon la répartition suivante :

SPECIALITES	AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	39
Peintre, poseur de revêtements muraux	1
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	3
Menuisier	1
Charpentier	1
Ouvrier en VRD	7
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	13
Maçon, ouvrier du béton	2
Agent d'exploitation de la voirie publique	9
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1
Espaces naturels, espaces verts	38
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	37
Productions de plantes : pépinières et plantes à massifs) ; Floriculture	1

Mécanique, électromécanique	8
Installation et maintenance des équipements électriques	7
Electrotechnicien, électromécanicien	1
Restauration	13
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	9
Cuisinier	4
Environnement, hygiène	28
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	22
Entretien des piscines	1
Propreté urbaine, collecte des déchets	5
Logistique et sécurité	9
Magasinier	2
Maintenance bureautique	2
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	5
Communication spectacle	1
Agent polyvalent du spectacle	1
Conduite de véhicule	20
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	11
Conduites d'engins de travaux publics	1
Conduite de véhicules poids lourds	7
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1
TOTAL	156

IV - Epreuves pratiques d'admission

A - Déroulement

L'épreuve pratique consiste, dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée, à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

L'épreuve comporte un coefficient 3 et sa durée est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures. Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve pratique d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Sur les 156 candidats convoqués, **148 étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 5,13%.

B - Résultats des épreuves pratiques

1 – Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

10 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Agent d'exploitation de la voirie publique	9	1 h 00	12.83	9.00	16.50
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1	4 h 00	16.75		
Menuisier	1	4 h 00	15.50		
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	1	4 h 00	15.00		
Charpentier	1	4 h 00	14.00		
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	11	4 h 00	15,52	13,50	17,75
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1	3 h 00	12.00		
Ouvrier en VRD	7	2 h 00	10,64	8,00	12,50
Maçon, ouvrier du béton	2	4 h 00	16,75	16,50	17,00
Peintre, poseur de revêtements muraux	1	3 h 30	12.00		
TOTAL	35	/	13.70	8.00	17.75

2 – Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	35	2 h 00	12.77	8.00	17.00
Productions de plantes (pépinière et plantes à massif), Floriculture	1	2 h 30	15.00		
TOTAL	36	/	12.83	8.00	17.00

3 – Spécialité : « Mécanique, électromécanique »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Installation et maintenance des équipements électriques	7	3 h 00	15,93	1,25	19,75
Electrotechnicien, électromécanicien	1	4 h 00	19.25		
TOTAL	8	/	16,34	1,25	19,75

4 – Spécialité : « Restauration »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Cuisinier	4	2 h 15	13,63	12,00	15,25
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	9	1 h 45	14,25	11,75	16,75
TOTAL	13	/	14,06	11,75	16,75

5 – Spécialité : « Environnement, hygiène »

3 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Propreté urbaine, collecte des déchets	4	1 h 00	12,44	9,75	14,25
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	22	1 h 00	11,34	6,75	16,00
Entretien des piscines	11	1 h 00	10,00		
TOTAL	27	/	11,45	6,75	16,00

6 – Spécialité : « Communication spectacle »

1 option	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Agent polyvalent du spectacle	1	1 h 30	12,00		
TOTAL	1	/	12,00		

7 – Spécialité : « Logistique et sécurité »

3 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Magasinier	2	1 h 00	18,38	17,75	19,00
Maintenance bureautique	2	1 h 00	16,25	14,00	18,50
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	4	1 h 30	17,00	15,00	19,50
TOTAL	8	/	17,16	14,00	19,50

8 – Spécialité : « Conduite de véhicule »

4 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	11	1 h 00	16.23	15.00	17.50
Conduite d'engins de travaux publics	1	3 h 00	16.50		
Conduite de véhicules poids lourds	7	1 h 00	14.57	13.00	18.00
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	1	2 h 00	16.00		
TOTAL	20	/	15.65	13.00	18.00

C - Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 » et « à l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen ».

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admission, le jury a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

Seuil	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite par rapport aux présents à toutes les épreuves (148)
10.00 / 20	123	83.11 %

Les candidats admis sont répartis comme suit :

Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	31 admis
Agent d'exploitation de la voirie publique	8 admis
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier, plombier-canalisateur)	1 admis
Maçon, ouvrier du béton	2 admis
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	11 admis
Menuisier	1 admis
Ouvrier en VRD	4 admis
Poseur de revêtements de sols, carreleur	1 admis
Charpentier	1 admis
Peintre, poseur de revêtements muraux	1 admis
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1 admis
Espaces naturels, espaces verts	28 admis
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	27 admis
Productions de plantes (pépinières et plantes à massif) ; Floriculture	1 admis

Mécanique, électromécanique	7 admis
Electrotechnicien, électromécanicien	1 admis
Installation et maintenance des équipements électriques	6 admis
Restauration	12 admis
Cuisinier	4 admis
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	8 admis
Environnement, hygiène	16 admis
Propreté urbaine, collecte des déchets	3 admis
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	13 admis
Logistique et sécurité	8 admis
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	4 admis
Maintenance bureautique	2 admis
Magasinier	2 admis
Conduite de véhicules	20 admis
Conduite de véhicules poids lourds	7 admis
Conduite d'engins de travaux publics	1 admis
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	11 admis
Mécanicien des véhicules à moteur Diesel	1 admis
Communication, spectacle	1 admis
Agent polyvalent du spectacle	1 admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 123 candidats admis :

- 90 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 73.17 %,
- 28 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 22.76 %,
- 1 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA,...) : 0.81 %
- 4 ont déclaré avoir suivi d'autres formations : 3.26 %.

Les 123 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 0.81 % de niveau 7 (bac + 5),
- 0.81 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 7.32 % de niveau 5 (bac + 2),
- 43.90 % de niveau 4 (bac),
- 44.72 % de niveau 3 (CAP, BEP)
- 2.44% ont déclaré ne pas détenir de diplôme.